

Descriptif technique

Dispositif d'éveil de vigilance conforme à la norme NF P98-351 (largeur réduite) en vigueur, matérialisant l'alerte podotactile à l'approche d'un escalier, d'une traversée piétonne ou d'un quai de transport collectif guidé, maritime ou fluvial par contraste visuel et détection au pied, à la canne et par les chiens-guides d'aveugles.

Plaque podotactile en aluminium brut de 450 x 412,5 mm et de 6,5 mm de hauteur, composée d'une semelle de 1,5 mm de hauteur et de plots rainurés antidérapants de Ø 25 mm de 5 mm de hauteur.

Fixation par vissage (plaque préperçée de 5 trous fraisés Ø 7 mm) ou par scellement chimique.

Disposition des plaques à déterminer par la maîtrise d'oeuvre en accord avec la norme NF P98-351 d'août 2010 en vigueur.

Dimensions

Longueur 450 mm x largeur 412,5 mm x hauteur 6,5 mm.

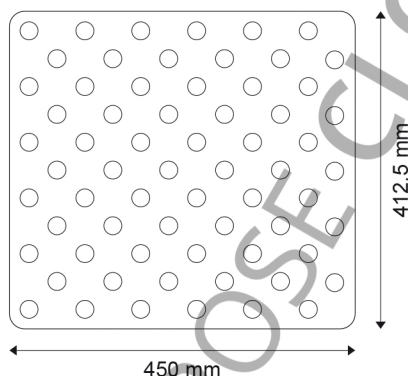
Semelle : hauteur 1,5 mm.

Plots : Ø 25 mm x hauteur 5 mm.

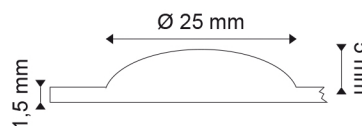
Longueur sur mesure sur demande.

Plans

Vue de dessus (éch. : 1/10) :



Détail d'un plot (éch. : 1) :



Matière / Finition

Aluminium brut.

Fixation

Vissage (plaque préperçée de 5 trous fraisés Ø 7 mm) à l'aide de vis fraisées inox et chevilles adaptées. Encolage de renfort possible.

Teintes / Coloris

Naturelle.

Usage

Intérieur (selon nature du sol).